

RETOUR À BAGDAD par l'écrivain irakien Jabbar Yassin Hussin

# le nouvel Observateur

Après la Grèce, à qui le tour ?

## LE MODÈLE ANGLAIS EN DANGER



M 02228 - 2366 - F - 3.50 €

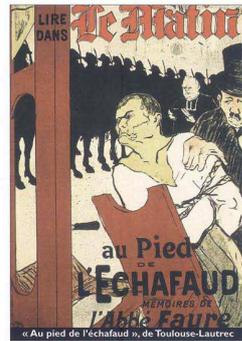
REG 3.70 € / LUX 3.70 € / 6.60 F5 / AUT 5.10 € / ESP 3.80 € / ITA 3.70 € / ALLE 4.60 € / PORT 3.90 € / ROUMANIE 3 € / GR 3.50 € / PAYS-BAS 3.90 € / ANTILES - RÉUNION 3.70 € / FC 2800 CFA / SGA 2800 CFA / ZONE CFA 2800 / MAROC 28 DH / TUNISIE 3 DTJ / CAN 5.95 / USA 55.95 / TOM 700 XPF

N°23846 DU 11 AU 17 MARS 2010 - EN CAS DE DÉFICIT FINANCIER, DÉCLARER

### ARTS-SPECTACLES

Près de trente ans après l'abolition de la peine de mort en France, Robert Badinter et l'historien d'art Jean Clair présentent « Crime et châtiement », une grande exposition qui explore les rapports de l'art, du crime et de la justice

# L'EXPO Badinter

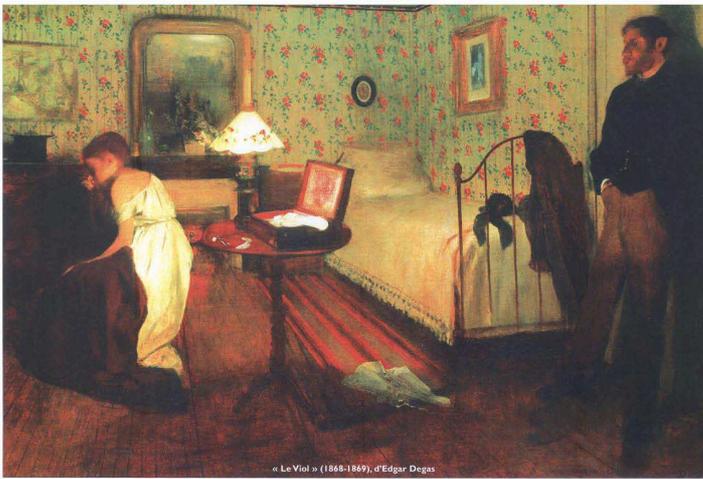


C'est un projet que Robert Badinter souhaitait concrétiser depuis longtemps. Le rêve de l'ancien garde des Sceaux et ministre de la Justice? Mettre en lumière le regard des artistes face au crime et au châtiement depuis la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle jusqu'à la veille de la Seconde Guerre mondiale. Le Louvre avait été pressenti pour accueillir cette exposition. Finalement, c'est Guy Cogeval, président du Musée d'Orsay, qui a donné son feu vert, tandis que Jean Clair acceptait d'en assurer le commissariat. Le titre retenu pour cette manifestation ne doit rien au hasard : à travers plus de 450 œuvres, documents et objets, c'est la tumultueuse histoire du « Crime et du châtiement » qui est évoquée (voir encadré). Quelques jours avant l'ouverture des portes de cette grande exposition, Robert Badinter et Jean Clair ont accepté de nous en présenter les enjeux. **Le Nouvel Observateur.** - Comment est né le projet de cette exposition? **Robert Badinter.** - Après avoir tant travaillé sur la justice sous tous ses aspects, qu'il s'agisse des procès, des lois, des institutions, j'en suis arrivé à me dire qu'il faudrait envisager le crime et la justice par le regard de

l'artiste. Peut-être alors aurions-nous une vision autre, et par conséquent une compréhension autre d'un phénomène qui, pour moi, demeure une interrogation : pourquoi est-ce que, depuis Cain, l'homme tue l'homme? Dans un des textes du catalogue de l'exposition, Michel Serres fait remarquer que, de tous les animaux vivants, seul le rat tue pour tuer, sans autre motivation. Michel Serres a cette formule qui nous a beaucoup plu : l'homme, dit-il, est un rat pour l'homme.

Jean Clair. - L'histoire de l'art n'est pas une simple histoire des formes qui s'enchaînent majestueusement les unes après les autres. Elle s'inscrit aussi dans une histoire des idées, des sociétés, des savoirs. Pour moi, cette exposition prend la suite de celles dont j'ai été le commissaire telles que « L'Âme au corps », présentée au Grand-Palais en 1993, et encore « Identité/Altérité » pour le centenaire de la Biennale de Venise en 1995, qui s'inscrivent dans une perspective anthropologique. Je ne peux d'ailleurs m'empêcher d'observer que, dans les musées, plus de la moitié des collections évoquent des crimes à travers les grands mythes de l'humanité : Saturne, qui dévore ses enfants ; le parricide avec Édipe ; et surtout le fratricide avec Cain, meurtrier de son frère Abel, qui fonde notre culture. **N. O.** - Pour quelles raisons avez-vous choisi cette période, depuis la Révolution jusqu'à la veille de la Seconde Guerre mondiale? **R. Badinter.** - Cette période se caractérise depuis 1800 par une remarquable stabilité judiciaire. Le juriste Jean Carbonnier rappelle que, durant celle-ci, les Français ont utilisé dix Constitutions et ont conservé le même Code civil depuis 1804. Le Code civil est la

106 • LE NOUVEL OBSERVATEUR



« Le Viol » (1868-1869), d'Edgar Degas

vraie Constitution de la société française. En revanche, en matière d'art, de David à Picasso on assiste à une suite d'évolutions, de révolutions. Je situe l'apparition de la figure du criminel dans l'art au moment de la Révolution française pour une raison simple : avant 1789, on jugeait les criminels à huis clos et sans avocat. Une des premières mesures de l'Assemblée nationale, à l'automne 1789, a été de rendre publics les procès. On a pu voir alors les visages des accusés, entendre leur voix. La presse s'est emparée de ces affaires et a attiré la curiosité du public. Les journaux firent aux procès une large place, comme « la Gazette des tribunaux » à partir de la Restauration. C'est la naissance du spectacle judiciaire, qui n'a jamais cessé de captiver le public jusqu'à ce jour. Jean Clair s'est particulièrement intéressé aux « canards », ces publications dédiées aux faits divers. **J. Clair.** - Ces feuilles sont parfois d'une violence extrême. On y voit des femmes découpées en morceaux, éventrées, leurs entrailles répandues sur le sol. Des enfants bouillis tout crus ! Ces représentations sont d'autant plus violentes qu'elles ne sont pas des photographies, mais des illustrations qui ne se soucient pas forcément de reproduire le réel et jouent sur le fantasme de l'horreur. A la fin du



« Ecco, le Pendu » (1854), de Victor Hugo

XIX<sup>e</sup> siècle, on voit apparaître l'« apache », la figure criminelle des faubourgs, qui terrise les braves gens et les fascine à la fois. **N. O.** - La science va jouer un rôle déterminant dans l'approche du crime. Comment son apport va-t-il se traduire? **R. Badinter.** - Le XIX<sup>e</sup> siècle voit naître l'obscure de l'anthropologie criminelle, notamment à travers les ouvrages de l'italien Cesare Lombroso. On essaie à toute force d'établir le portrait-robot du criminel type, on étudie la forme du crâne, les traits du visage. À la suite des travaux d'Alphonse Bertillon, on va élaborer des pages entières de portraits-types censés permettre de reconnaître un criminel au premier coup d'œil. Cette idée est liée au triomphe du positivisme, selon lequel rien de ce qui est humain ne peut échapper à la science. **N. O.** - Que viennent faire les jolies danseuses de Degas dans votre exposition? **J. Clair.** - Degas est un disciple de Lombroso. Ce dernier, psychiatre progressiste, socialiste de cœur et juif d'origine, était animé d'un projet humanitaire : montrer que les stigmates de la « dégénération », comme il dit, marquaient des individus qui, par naissance ou dégénérescence, étaient des criminels que la société se devait de soigner dans des asiles et non de punir dans des prisons. Degas fréquentait les tribunaux et les prétoires. Nous avons retrouvé, dans une collection particulière, les portraits qu'il a faits, de profil, de deux assassins dont il vérifiait que les traits offraient la preuve des théories physiologiques du « criminel-né ». Nous présentons aussi sa fameuse « Petite Danseuse de 14 ans ». Cette sculpture n'a rien d'aimable. Son modèle est conforme au prototype lombrosien de la

### ARTS-SPECTACLES

## De la guillotine à la chaise électrique

Goya, Gérardault, Delacroix, Hugo, Degas, Daumier, Lautrec, Picasso, mais aussi Otto Dix, Frida Kahlo, Edvard Munch et bien d'autres : c'est une imposante galerie d'œuvres qui ont été réunies dans le cadre de « Crime et châtiement ». À la fois chronologique et thématique, le parcours évoque notamment l'année 1793, les figures du crime romantique, les fameux « canards » ainsi que le développement de l'anthropologie criminelle. Il s'achève au cœur des temps modernes, évoquant entre autres la fascination parfois puérile que les surréalistes



« Tête décapitée de Fieschi », de Hugues Fourcaud

éprouvent pour le crime. Loin d'être un tribunal, « Crime et châtiement » multiplie

les approches et les angles afin de mettre en valeur la manière dont les créateurs ont mis en scène l'un ou l'autre. À l'ironie féroce des caricatures du monde de la justice de Daumier vient répondre la violence de Cézanne peignant « le Meurtre », cependant que la « Justitia » (dessin d'une décapitation) de Victor Hugo semble faire écho à la chaise électrique d'Andy Warhol, ultime image qui est la pour nous rappeler que l'Amérique - et d'autres pays comme le Japon - n'a toujours pas aboli la peine de mort. **B. G.**

femme criminelle de l'époque, selon les théories, présentes aussi chez Zola, de l'hérédité, de l'atavisme ou de la dégénérescence. On sait qu'il l'avait présentée dans une vitrine de verre, de la même façon qu'un animal au Musée d'Histoire naturelle. Le public de l'époque ne s'y est pas trompé : il a vu la figure du petit « rat » qui va inoculer l'hérédité-déshérité, selon la croyance du temps, au brave bourgeois qui viendra la voir dans sa loge après le spectacle. Il n'est pas inutile de rappeler que Degas était l'ami du peintre anglais Richard Sickert, suspecté un temps par la rumeur d'être Jack l'Éventreur ! **N. O.** - Peut-on dire que les artistes ont essayé de donner une vision moralisatrice face au crime?



« Assassinat du sieur Canon », d'Alphonse Bertillon

**R. Badinter.** - En aucun cas ! Les artistes sont fascinés par le sacrilège, les grands interdits, le sexe, la mort. Voyez Gérardault et ses têtes coupées, ses corps démembrés. La tête décapitée est d'un intérêt majeur pour les artistes : ils y recherchent l'expression de la souffrance, mais aussi la trace d'une vie après le châtiement. **J. Clair.** - C'est l'époque où l'on fait des expériences sur ces têtes : on les interroge pour savoir si elles entendent encore, on les galvanise, on leur transfuse du sang pour essayer de voir combien de temps elles peuvent demeurer vivantes. On se souvient de la giflée donnée par le bourreau sur une joue de la tête décollée de Charlotte Corday ; comme les deux joues rougissent sous le coup, on conclut que la jeune fille vivait qu'elle était conservée toute saine. ... La littérature frénétique, de Lamartine à Barbey d'Aurevilly et à Villiers de l'Isle-Adam, se nourrit de ces fantasmes. **N. O.** - Et la justice ? Comment est-elle représentée dans les arts? **R. Badinter.** - Il y a des portraits de juges en majesté ou d'avocats pompeux à l'époque. Heureusement, Daumier, à travers ses cro-

quis d'audience, a dessiné juges et avocats sans complaisance. Plus tard, Forain et Steinlen montrent la justice au quotidien. Parmi les tableaux emblématiques, il y a ce lui de Prud'hon, « la Justice et la Vengeance divine poursuivant le Crime » : cette œuvre a longtemps été accrochée dans la cour d'assises de Paris, et les palais de justice de province étaient inondés de copies de cette scène. Parmi les prêts singuliers que nous avons obtenus, il y a aussi un tableau qui se trouve habituellement dans le bureau du directeur de la prison de la Santé à Paris. Il représente exactement la prison à l'époque où celle-ci venait d'être construite, en 1867. **N. O.** - Et la peine de mort ? Comment a-t-elle été mise en scène par les artistes? **R. Badinter.** - Un des dessins les plus extraordinaires de Victor Hugo, « Justitia », donne à voir la tête d'un condamné à mort au moment où elle se détache du corps. Je ne connaissais pas cette œuvre. C'est la représentation la plus saisissante de justice que j'ai vue. **N. O.** - L'abolition de la peine de mort a été, avec d'autres, l'un de vos grands combats. Pourquoi montrez-vous au public cette guillotine? **R. Badinter.** - La guillotine a fonctionné en place publique jusqu'en 1939. Longtemps, l'exécution d'un condamné était une fête. On louait à prix d'or les fenêtres donnant sur l'échafaud : on voulait voir si le condamné faisait bonne figure. La dernière exécution en place publique, celle de Weidmann, a eu lieu le 17 juin 1939, mettant ainsi un terme au long éclat des supplices dont a parlé Michel Foucault. Après, les exécutions ont eu lieu dans la cour de la prison, à Taube, sous un dais noir, comme j'en ai vu à la Santé. Après le vote de l'abolition de la peine de mort, en 1981, j'ai écrit à Chirac, qui avait voté l'abolition, pour lui demander qu'on dépose la guillotine dans un musée parisien, à la condition qu'elle ne soit pas montrée au public pendant une durée de vingt-cinq ans. Je savais trop bien que les passions n'étaient pas éteintes. Elle a échoué dans un premier temps au Musée des Arts et Traditions populaires, qui a aujourd'hui disparu. Nous nous sommes rendus au Musée pénitentiaire à Fontainebleau en pensant l'y retrouver. C'est finalement dans une casemate militaire, près du musée d'Evreux, que l'administration pénitentiaire a fini par la dénicher. Elle sera montrée volée, comme elle l'était sous la Révolution lorsqu'elle n'était pas utilisée. Aujourd'hui, la guillotine n'est plus qu'un objet d'histoire, une histoire achevée. **Propos recueillis par BERNARD GÉNIES**

« Crime et châtiement », de Goya à Picasso, du 16 mars au 27 juin, Musée d'Orsay, Paris-7 ; 01-40-49-18-14.